

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 23-373

Le Maire de BOURG-LA-REINE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière :

Vu le Code Pénal :

Vu l'arrêté municipal modifié du 18 septembre 2019 et ses annexes instaurant la réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voles de Bourg-la-Reine :

Vu le règlement de voirie communal approuvé par délibération

du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu la Décision Municipale en date du 12 décembre 2022, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-ia-Reine à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/23-336 en date du 27 octobre 2023 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement au droit du 29 avenue de Lattre de Tassigny, en raison de la création d'une entrée charretière du 13 novembre au 1° décembre 2023 :

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/23-373 formulée par l'entreprise ACCES TP en date du 1er décembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux au droit du 29 avenue de Lattre de Tassigny à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/23-373 jusqu'au 22 décembre 2023 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRETE

Article 1": Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux		
ACCES TP 53 avenue de la belle Aimée - 91390 Morsang-sur-Orge		
Descriptif des travaux :	Création d'une entrée charretière	
Adresse des travaux :	29 avenue de Lattre de Tassigny	

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/23-336 en date du 27 octobre 2023 est prorogé jusqu'au 22 décembre 2023, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;

Bourg-la-Reine, le 4 décembre 2023

Auts-de-Se

Pour le Maire

Le Maire,

Signé: Patrick DONATH

Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vle.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le [1 1 BEC. 2023]